

Déchets compostables :



Veillez mettre les déchets compostables dans des récipients rigides (bidons, containers, caissettes) faciles à vider ou dans des sacs compostables type Compo-Bag munis d'un des deux logos :



« Biodégradable » ne veut pas dire « compostable ».

On rappelle que l'administration communale met gratuitement à votre disposition des bacs aérés – qui diminuent le jus et les odeurs – ainsi que des sacs compostables adaptés (jusqu'au 31 juillet 2019).



Ne pas utiliser un sac plastique.

**EN CAS DE QUESTIONS, VOUS POUVEZ CONTACTER LE SERVICE
DES INFRASTRUCTURES AU 021 821 04 44
ou par mail : infrastructure@b-e-l.ch**